



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 28 OCTOBRE 2024

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

PAONE Nathalie (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey), SOLINAS Alexandra (pouvoir donné à Jany FROISSART), DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).

**Absents :** BRISENO Laetitia, FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur :** M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 136/2023 du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 1 VRD du marché de travaux de rénovation et extension des arènes communales à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de travaux de 134 789 € HT (tranche ferme), et 45 115 € HT (tranche conditionnelle), soit un montant global de 179 904 € HT.

Un avenant a été pris par délibération du 24 juin 2024 pour un montant de 6 635 € HT.

M. le Maire expose qu'il convient de prendre un 2<sup>e</sup> avenant suite aux préconisations du bureau d'études avec une augmentation des quantités, et être en conformité avec le cahier des charges de la fédération des courses camarguaises. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à 7 500 € HT,

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 194 039 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**A L'UNANIMITÉ,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de l'avenant 2 – lot 1 VRD du marché de travaux de rénovation et extension des arènes communales avec l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

**DIT** que le nouveau montant global du marché s'élève à 194 039 € HT soit 232 846,80 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



## Commune de Boulbon

### Arènes Communales de Boulbon – Aménagement Vrd

Travaux réalisés par l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD

Route de l'Isle sur la Sorgues

84 301 Cavaillon

représentée par **M. GUIRADO Eric**

Montant Initial du marché :

Tranche Ferme : 134 789,00 €HT

Tranche Conditionnelle n°1 : 45 115,00 €HT

Montant Global du marché : 179 904,00 €HT

#### **AVENANT n°1 : Modification des quantités marché**

Montant de l'avenant n°1 HT : 6 635,00 €HT

Montant de la Tranche Ferme : 161 649,00 €HT

Montant de la Tranche Conditionnelle n°1 : 24 890,00 €HT

Montant global HT du marché modifié après avenant n°1 : 186 539,00 €HT

#### **AVENANT n°2 : Travaux supplémentaires fin de chantier**

Montant de l'avenant n°2 HT : 7 500,00 €HT

Montant de la Tranche Ferme : 169 149,00 €HT

Montant de la Tranche Conditionnelle n°1 : 24 890,00 €HT

Montant global HT du marché modifié après avenant n°2 : 194 039,00 €HT

Maître d'ouvrage : **MAIRIE DE BOULBON** - Hôtel de ville - n°5 Place Victor Barberin  
13150 BOULBON - Tél. : 04-90-43-95-47 / Télécopie 04-90-43-90-91

Maître d'œuvre : **SELARL VIA GEO** – Immeuble Portes Grand Angles - n°30 rue Di Cardelino -  
30133 LES ANGLÉS - Tél. : 04-90-87-58-28 / Télécopie : 04-90-92-20-47  
Email : jerome.gaffet@yahoo.fr

## ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

La Commune de Boulbon a décidé de réaliser l'aménagement des arènes communales. Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise Eiffage Route.

Le déroulement du chantier a été modifié par une augmentation des quantités pour répondre aux demandes du bureau de contrôle et être en conformité le cahier des charges de la fédération des courses camarguaises.

Ainsi il a fallu prévoir des branchements supplémentaires pour les réseaux Eaux usées, Eau potable, Edf et Orange. Après demande du bureau de contrôle un réseau pluvial a du être ajouté le long des tribunes.

Ensuite au démarrage des travaux il a été demandé d'enlever des travaux prévus sur la tranche Conditionnelle pour les basculer sur la tranche Ferme.

## ARTICLE 2 – Montant du marché

Le montant initial du marché est de 179 904,00 € HT.

Le montant des travaux supplémentaires induits par la modification du volume des travaux et des prestations techniques de l'avenant n°1 est de 6 635,00 €HT. Dans le cadre de l'avenant n°2 les travaux supplémentaires ont engendrés une plus-value de 7 500,00 €HT.

La décomposition des travaux supplémentaires de l'avenant n°2 est la suivante :

### Tranche Ferme :

Lors de la pose du poste de refoulement le calage altimétrique nous a imposé la fabrication d'une grille caillebotis au-dessus du poste et la pose d'embrochements en périphérie pour éviter aux camions de se garer sur le poste. La plus-value de cette intervention est de 1 800,00 €Ht.

Pour répondre aux exigences de l'accessibilité handicapée il a été décidé de poser des quantités supplémentaires de bordure type P3. Le linéaire supplémentaire de 120 mètres engendre une plus-value de 3 000,00 €Ht.

Les travaux d'assainissement en périphérie du toril ont nécessité la pose de deux branchements d'égout soit une plus-value de 1 500,00 eurosHt.

Enfin, en fin de chantier, il a été demandé de poser 4 grilles de pluvial au droit des descentes de gouttières alors que des dauphins étaient prévus initialement. Ces travaux engendre un surcout de 1 200,00 €Ht.

Au final la plus-value sur la partie Voirie est de 7 500,00 €HT.

Les différents travaux énumérés précédemment se décomposent dans les postes suivants :

### Travaux en plus value :

1) Regard Caillebotis et embrochements	1 800,00 €Ht
2) Bordures P3, quantités supplémentaires	3 000,00 €Ht
3) 2 Branchements supplémentaires assainissement supplémentaires	1 500,00 €Ht

4) Grilles pluvial sur descentes de gouttières

1 200,00 €Ht

**Total avenant n°2: 7 500,00 €Ht**

L'augmentation du coût global des travaux (avenant n°1 + avenant n°2) est d'environ 7,86 %.

MONTANT DU MARCHE INITIAL H.T. :	179 904,00 €
MONTANT DE L'AVENANT N°1 H.T. :	6 635,00 €
MONTANT DE L'AVENANT N°2 H.T. :	7 500,00 €

### ARTICLE 3 - Délais

Les travaux supplémentaires prévus dans le présent avenant ne nécessitent pas de délais supplémentaires. Ainsi la date de fin des travaux reste inchangée.

**ARTICLE 4 - Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont maintenues.**

### ARTICLE 5 - Pièces constitutives de l'avenant

- la présente convention.
- le quantitatif global de l'avenant des travaux.

Fait à Boulbon en trois exemplaires originaux,

La commune de Boulbon  
représentée par le Maire  
M. BECCIU Jérémie

l'Entreprise EIFFAGE ROUTE  
représentée par M. GUIRADO

le Maître d'œuvre  
M. GAFFET Jérôme

